

Diagonales : Le bon côté des choses

26-03-2015

Jusqu'au

7 janvier dernier, à l'exception du camp déjà retranché de la Sorbonne,

on pouvait pénétrer librement dans les universités et grandes écoles.

Depuis Charlie, c'est fini : dans la plupart des établissements

d'enseignement supérieur parisiens, il faut présenter au vigile une

carte d'enseignant ou d'étudiant, ou encore déclarer un motif valable.

Mais qu'est-ce qu'un motif valable ? Aucun texte ne le précisant, c'est

par la méthode expérimentale qu'on peut tenter de répondre. Deux

exemples montrent la complexité du sujet. A la faculté de médecine Paris

Descartes – rue de l'Ecole de Médecine –, annoncer qu'on participe à un

séminaire vaut sauf-conduit, alors qu'exprimer son intention de se

rendre là où le roi se rend seul vous interdit l'entrée. Rue d'Ulm,

c'est l'inverse. Un besoin urgent ouvre sans difficulté l'accès à

l'Ecole normale, mais dire qu'on est attendu à une conférence vous

expose à des questions subsidiaires.

Réjouissons-nous : c'est la preuve que la décentralisation universitaire est en marche !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

